



## Cautionnement bancaire d'un emprunt me concernant

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Mes parents souhaitent se porter caution solidaire d'un emprunt me concernant, or la banque s'y refuse. Pourrais-je connaître l'âge maximum pour se porter caution solidaire ? Par avance merci.

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

Mes parents souhaitent se porter caution solidaire d'un emprunt me concernant, or la banque s'y refuse. Pourrais-je connaître l'âge maximum pour se porter caution solidaire ? Par avance merci.

Il n'existe légalement aucun âge pour se porter caution.

Simplement, plus la caution est âgée, moins cette dernière présente de garantie. En tout état de cause, le créancier représenté ici par la Banque est toujours libre d'accepter ou non une caution. On ne peut pas forcer la Banque à accepter ce cautionnement.

Très cordialement.